

Lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres

2025/0154(NLE) - 08/10/2025 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 412 voix pour, 129 contre et 98 abstentions, une résolution législative sur la proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres.

Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission sans amendements.

La décision stipule que les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres, qui figurent en annexe de la [décision \(UE\) 2024/3134](#), sont maintenues pour 2025 et doivent être prises en compte par les États membres dans leurs politiques de l'emploi et leurs programmes de réforme.

Cette année, l'actualisation vise à introduire davantage d'éléments concernant i) l'évolution du contexte géopolitique (tensions commerciales, etc.), ii) l'initiative relative à l'union des compétences, iii) la compétitivité, au regard de la boussole pour la compétitivité, et iv) la convergence sociale ascendante, après la deuxième année de mise en œuvre du cadre de convergence sociale, désormais pleinement intégré dans le cadre de gouvernance économique de l'UE.